

Valence & d'Aragon se sont rendus à Madrid, pour supplier le Roi & le Conseil, de les rétablir dans les anciens privilèges, dont ils furent dépouillés, il y a deux ans, à l'occasion de la Revolte; & comme la plupart des villes de ces deux Royaumes ne favoriserent les Alliez que par crainte ou par surprise; que plusieurs aimeroient mieux perdre leurs biens & leurs vies, que de manquer à la fidélité qu'ils avoient jurée au Roi Philippe V. que les trois Etats de ces Royaumes, dès qu'ils ont été libres, ont donné de solides marques de leur zèle & de leur attachement à Sa M. C. On croit que ce Prince, par un effet de la bonté qui lui est naturelle, rétablira leurs privilèges, & pardonnera aux coupables, en considération des Innocents,

Nous aprenons à ce moment, que le Roi d'Espagne, avoit fait publier un Decret, par lequel il rétabliroit ces deux Royaumes dans leurs anciens privilèges, à la réserve de ceux qui pouvoient se trouver opposez à la Souveraineté: Sa M. a nommé l'Evêque de Seguença pour Viceroi d'Aragon, & l'Evêque de Murcie pour Viceroi de Valence.

VI. Des avis posterieurs de Lisbonne, venus par Angleterre, ont apporté un plus grand détail des broüilleries survenues à la Cour de Portugal, au sujet des Ministres de la Maison d'Autriche & des Officiers de Justice de Sa M. P. en voici l'essentiel.

En 1681. le Roi de Portugal Don Pedro, Pere de celui qui Regne aujourd'hui, donna un Edit par lequel il abolissoit la franchise des Quartiers des Ambassadeurs

*Les Valenciens & Aragonois demandent le rétablissement de leurs privilèges.*

*Ces privilèges rétablis; Vicerois de ces deux Royaumes.*

*Eclaircissement sur les differents de la Cour de Portugal & les Ministres d'Autriche.*